Cœur du Perche
Communauté de communes

# Compte Rendu
# Conseil Communautaire
# Cœur du Perche
# Lundi 08 octobre 2018 à 18h00

Le Conseil de Communauté Cœur du Perche s'est réuni le Lundi 08 octobre 2018 à 18h00 à Rémalard en Perche.
Pascal PECCHIOLI, Président, ouvre la séance.

**Les délégués communautaires au nombre de 30 :**

**BERD'HUIS** : Brigitte LUYPAERT, Sylvie MAY, Alain SABRAS,
**BRETONCELLES :** Éric CHEROT, Daniel CHEVEE, David LAMBERT, Danièle SANCHEZ,
**COUR-MAUGIS-SUR-HUISNE :** Thierry LIGER, Guy RIGOT,
**LA MADELEINE-BOUVET :** Christophe GUIARD,
**MOUTIERS-AU-PERCHE :** Michel GARNIER,
**PERCHE-EN-NOCE :** Philippe GOUAULT, Joëlle MASSOLA, Pascal PECCHIOLI, Marc PEILLON, Philippe PLANCHENAULT, Guy VERNEY,
**REMALARD-EN-PERCHE :** Marc CARRÉ, Sébastien GARNIER, Roger PIQUET, Anne REVEL-BERTRAND,
**SABLONS-SUR-HUISNE :** Denis BOBIN, Guy CHEVALIER, Christian FETIVEAU, Martine LE NAY, Françoise STRASSER,
**SAINT-CYR-LA-ROSIERE** :
**SAINT-GERMAIN-DES-GROIS :** Jean-Michel OLIVIER,
**SAINT-PIERRE-LA-BRUYERE** : Jean-Robert DAGONEAU, Joël MOI,
**VERRIERES** : Jean-Michel BOUVIER.

Claude SENECHAL étant absent donne tout pouvoir à Denis BOBIN. Christophe GUIARD a été nommé secrétaire de séance.

Avant toute chose, le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour initial :

- Indemnité stagiaire

Les conseillers communautaires acceptent à l'unanimité que ce sujet soit débattu et délibéré lors de ce conseil communautaire.

## I. Approbation du compte rendu du 10 septembre 2018

*Sujet reporté au prochain conseil communautaire*

## II. Rapport d'activités 2017

Conformément à l'article L.5211*39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de la collectivité est présenté au conseil communautaire avant d'être transmis aux communes membres.

Le Président présente en séance le rapport d'activités 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte de la communication du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Cœur du Perche aux communes membres (délibération n°195-2018).**

# III. Finances / Fiscalité

Décisions modificatives

Suite à des choix et/ou des impératifs, il convient de procéder à des décisions modificatives du budget principal de la Communauté de Communes Cœur du Perche pour l'année 2018.

*Décision Modificative n° 7*

| Dépenses d'investissement | | Recettes d'investissement | |
|---|---|---|---|
| 21312 (serv.04003) Bâtiments scolaires | 1 350 € | | |
| 21312 (serv.04007) Bâtiments scolaires | - 6 390 € | | |
| 2183 (serv.04) Matériel de bureau et matériel informatique | 410 € | | |
| 2183 (serv.04001) Matériel de bureau et matériel informatique | 930 € | | |
| 21312 (serv.04005) Bâtiments scolaires | 2 180 € | | |
| 2188 (serv. 04005) Autres immobilisations corporelles | 520 € | | |
| 2188 (serv.09005) Autres immobilisations corporelles | 3 100 € | | |
| 2188 (serv. 09002) Autres immobilisations corporelles | -100 € | | |
| 21312 (serv.09002) Bâtiments scolaires | - 3 000 € | | |
| 21312 (serv.09007) Bâtiments scolaires | 2 000 € | | |
| 2188 (serv.09004) Autres immobilisations corporelles | - 1 000 € | | |
| 2183 (serv.04002) Matériel de bureau et matériel informatique | - 890 € | | |
| 2183 (serv.04001) Matériel de bureau et matériel informatique | 890 € | | |
| 2188 (serv. 09005) Autres immobilisations corporelles | 250 € | | |
| 2188 (serv. 09002) Autres immobilisations corporelles | - 250 € | | |
| *Total* | *0 €* | *Total* | 0 € |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative du budget (délibération n°192-2018).**

Approbation du rapport de la CLECT

Considérant le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
M. LAMBERT, Président de la CLECT, rappelle qu'un rapport a été présenté lors du Conseil Communautaire du 18 juin dernier puis transmis à chacune des communes du territoire afin que les conseils municipaux statuent sur ce document. Toutes les communes ayant approuvé ce rapport, il appartient au Conseil Communautaire de l'entériner.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT (délibération n°191-2018). Par conséquent il sera procédé rapidement aux versements des attributions de compensation aux communes concernées.**

Exonération TEOM 2019

Il est précisé que M. LIGER ne prend pas part au vote ainsi que les conseillers communautaires des communes de Berd'huis (LUYPAERT, MAY, SABRAS) et de Perche-en-Nocé (GOUAULT, MASSOLA, PECCHIOLI, PEILLON, PLANCHENAULT, VERNEY). Par conséquent, la Présidence est transmise à M. Patrick RODHAIN, en sa qualité de 2ème Vice-Président.

Les entreprises peuvent être exonérées de la TEOM de droit si l'entreprise a réalisé une déclaration selon le modèle U ou par la collectivité compétente, soit, dans notre cas, la Communauté de Communes. L'exonération prévue en faveur des usines s'applique à tous les établissements industriels, y compris ceux qui appartiennent à l'État, aux collectivités territoriales ou aux établissements publics (BOI-IF-TFP-20-10-50). Celle-ci s'applique aux terrains, locaux et installations passibles de la TFPB et situés dans l'enceinte d'un établissement industriel, à l'exception des locaux d'habitation (logement et dépendances occupés par le directeur, le gardien, etc.) et des locaux affectés à l'exercice d'une activité commerciale distincte de l'activité industrielle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'exonérer les entreprises suivantes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019 (délibération n°194-2018) :**

| Activité | Type d'exonération | Références cadastrales | Nom du propriétaire | Adresse du propriétaire | Ville |
|---|---|---|---|---|---|
| Installation Entretien Réparation Matériel Agricole | Totale | AA 87 - 88 | AGUILLE Serge | Les Trotteries - rte de Dancé | BERD'HUIS |
| Mécanique automobile | Totale | AA 85 | BONNET Patrick - Garage Peugeot | La Grodde - rte de Dancé | BERD'HUIS |
| Menuiserie Ateliers du Perche | Totale | AA 75 - 243 | SCI le Vieux-Chêne | La Grodde | BERD'HUIS |
| Cabinet infirmier | Rez de chaussée | AA 43 | Commune de Berd'huis | 22, rte de Bellême | BERD'HUIS |
| Entreprise LINVEST | Totale | AA 339 - AA 345 | Entreprise LINVEST | Zone d'activités La Paillerie | BERD'HUIS |
| Entreprise Adrien LEBLANC | Totale | AA 341 - 342 | M. Adrien LEBLANC | Zone d'activités La Paillerie | BERD'HUIS |
| Entreprise Raphaël DEBOTTE | Totale | AA 363 – AA 366 | M Raphaël DEBOTTE | Zone d'activités La Paillerie | BERD'HUIS |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| NATTA | Totale | AA 274 - 275 – 276 – 277 - 326 – 328 – 346 | NATTA | Zone d'activités La Paillerie | BERD'HUIS |
| Cabinet médical | Totale | AC 30 | M. Mme COULONGES | 28 Rue Emile Gohon 28400 Nogent le Rotrou | BERD'HUIS |
| Ramassage ordures Ménagères | Totale | 157 | Société Normande de Nettoiement | La Noë de Geigne ARCONNAY | PERCHE-EN-NOCE |
| Maçonnerie | Bâtiments professionnels | E 402 | PELE Franck | Le Boudin Froid | PERCHE-EN-NOCE |
| Cabinet Infirmier | Totale | AA 251 | Commune de Perche-en-Nocé | 9 rue de Courboyer | PERCHE-EN-NOCE |
| Salle des fêtes de Nocé | Bâtiments professionnels | AC 91 | Commune de Perche-en-Nocé | Mairie | PERCHE-EN-NOCE |
| Atelier municipal de Préaux du Perche | Bâtiments professionnels | D 305 - D 306 | Commune de Perche-en-Nocé | Mairie | PERCHE-EN-NOCE |
| Menuiserie | Bâtiments professionnel | ZM 61 | SCI La Touche | 9 Allée de Barville | PERCHE-EN-NOCE |
| Matériel Mécanique Agricole | Bâtiments professionnel | AC 55 | ETS LHERMITE | 6, rue de l'Ormicholet | PERCHE-EN-NOCE |
| Médecins | Bâtiments professionnels | AA 61 | Médecins | 8 Rue de Courboyer | PERCHE-EN-NOCE |
| Matériel Mécanique agricole | Totale | D 533 - 554 | Entreprise DURET | Route de la Madeleine | PERCHE-EN-NOCE |
| SCAEL | | B 367 - 370 | SCAEL | La Bénière | PERCHE-EN-NOCE |
| Mécanique automobile | Bât. professionnels | B 407 | PLESSIS Jacques | rue de la Delmée | VERRIERES |
| Paysage Julien et Legault | Bât. professionnels | C607 | Paysage Julien et Legault | Boisard | REMALARD-EN-PERCHE |
| Jardiland | Bât. professionnels | ZM 72 | Jardiland | Za Saint Marc - Dorceau | REMALARD-EN-PERCHE |
| Point P | Bât. professionnels | C 606 | Point P | Boisard | REMALARD-EN-PERCHE |
| SCAEL | | YA 1 | SCAEL | Haute Planche | BRETONCELLES |
| SCAEL | | ZA 16 | SCAEL | Le Boussage | SABLONS-SUR-HUISNE |
| SAS SOCAGRI | | G 131 | SAS SOCAGRI | La Fourche | SABLONS-SUR-HUISNE |

Indemnité stagiaire

Considérant le travail de qualité fourni par Sarah LOMBART durant son stage à la Communauté de Communes Cœur du Perche, le Président propose au Conseil Communautaire le versement d'une indemnité de stage.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président de la Communauté de Communes Cœur du Perche à verser une indemnité de stage, à hauteur de 300 € brut, à Sarah LOMBART (délibération n°193-2018).**

## IV. Affaires scolaires

Premier chiffrage cantine de Rémalard-en-Perche

M. VERNEY, Vice-Président en charge des affaires scolaires, présente au Conseil Communautaire le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire au niveau de pôle de Rémalard-en-Perche. Ce restaurant serait construit sur la parcelle AD 459 appartenant à la commune de Rémalard-en-Perche (anciens locaux techniques de la commune, à côté de l'école maternelle). En prévision des demandes de subventions, plusieurs architectes ont été contactés pour établir des devis concernant uniquement la phase d'études d'avant-projet sommaire (APS).

Un devis de Maryam Ashford-Brown à hauteur de 5 400 € TTC a été évoqué.
Il est précisé qu'un appel d'offres sera lancé ultérieurement s'agissant de la maîtrise d'œuvre.

Inauguration de l'école de Bretoncelles

En outre, M. Verney informe le Conseil Communautaire de l'inauguration de l'école de Bretoncelles, qui s'appelle désormais « l'école de la Donnette ».

## V. Animation, Jeunesse, Petite enfance

Préparation des vacances de la Toussaint

Mme LUYPAERT, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse, présente au Conseil Communautaire le programme d'animations des centres de loisirs organisés durant les vacances de la Toussaint à Berd'huis et à Sablons-sur-Huisne.

Planification des directions des centres de loisirs

En outre, la présence de directeur/directrice lors des différents centres de loisirs pour l'ensemble de l'année a été arrêtée en interne.

## VI. Affaires sportives

Vestiaires à Berd'huis : attribution du marché

M. BOBIN, Vice-Président en charge des Travaux et du Sport, rappelle qu'un marché public a été lancé dans le cadre de la construction de nouveaux vestiaires sur la commune de Berd'huis. La Commission d'Appel d'Offres ainsi que la commission des finances se sont réunies dernièrement afin d'établir le classement des offres suivant :

| Pli – candidat | 1-Cougnaud Construction | 2-Module création | 3-STB |
|---|---|---|---|
| *Prix HT* | *296 000 €* | *333 489,66 €* | *X* |
| Note Prix (60%) | 60,00 | 53,26 | X |
| Note Moyens humains et techniques (20%) | 14,00 | 16,00 | X |
| Note Références significatives (20%) | 17,00 | 12,00 | X |
| **Note Totale** | **91,00** | **81,26** | **X** |
| Classement | 1 | 2 | Offre inappropriée |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire attribue à l'unanimité le marché « Construction de vestiaires de football à Berd'huis » à l'entreprise Couganud Construction au montant HT de 296 000 €. Par conséquent, le Président ou le Vice-Président en charge des Travaux sont autorisés à signer tout document utile pour l'attribution de ce marché ainsi que des avenants en plus ou moins-value, dans la limite autorisée (délibération n°196-2018).**

## VII. Voirie

Règlement de voirie

*Sujet reporté au prochain conseil communautaire*

M. DAGONEAU, Vice-Président en charge de la Voirie, informe le Conseil Communautaire par ailleurs que les travaux de voiries programmés en cette année 2018 sont quasiment terminés.

## VIII. SPANC

Adoption du RPQS 2017 (Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement non collectif)

M. GARNIER, Vice-Président en charge de l'ANC rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales propose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité notamment du service d'assainissement non collectif. Celui-ci présente l'activité du service SPANC annuellement. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services du service public d'assainissement non collectif, au titre de l'année 2017 (délibération n°197-2018). Il est précisé que ce rapport sera transmis aux services préfectoraux**

## IX. Développement économique

Etat d'avancement des différents projets

M. Liger, Vice-Président en charge du Développement économique, fait un point sur l'état d'avancement des différents projets en cours, notamment sur les dossiers reçus dans le cadre du concours « Je Teste ma boîte » :

| Porteur du projet | Finalité du projet |
|---|---|
| SECOURS POPULAIRE | Ouverture d'une antenne dans le Perche |
| M. HEDOUIN | Ouverture d'une auto-école à Rémalard |
| M. FERRE | Création d'une entreprise dans la fabrication d'objets via imprimante 3D à destination des particuliers et professionnels |
| MME VALLEE | Création d'une agence de coaching pour particuliers et entreprises |
| M. MESCHIN | Création d'une entreprise dans le digital audiovisuel |

Il est convenu qu'il appartient à la commission développement économique de statuer sur les suites à donner à ce concours. Le Conseil Communautaire prendra acte des décisions prises lors sa prochaine réunion fixée le lundi 12 novembre.

## X. Aménagement du territoire – PSLA

2ème phase PSLA Cœur du Perche

M. Rigot, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, informe le Conseil communautaire que l'ARS a émis un avis favorable pour la 2ème phase, sous réserve de la signature des professionnels de santé.

Rappel des prochaines réunions PLUI

M. Rigot, Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, rappelle à l'ensemble des conseillers communautaires l'ensemble des réunions programmées dans le cadre de l'élaboration du PLUI Cœur du Perche :

| Date | Heure | Lieu | A l'attention de | Programme |
|---|---|---|---|---|
| J. 11 octobre | 19h00 | Salle Condé Confluence à Sablons-sur-Huisne | Conseillers municipaux (CM) | Présentation de la démarche PLUI, des résultats du diagnostic et du projet de territoire |
| V.12 octobre | 09h30 | Mairie de Boissy | CM de Cour-Maugis-sur-Huisne | Réunion sectorielle |
| Mer.17 octobre | 09h30 | Salle des fêtes de Condeau | CM de St-Germain et de Sablons | Réunion sectorielle |
| L. 22 octobre | 09h30 | Mairie de Bretoncelles | CM de Bretoncelles, Moutiers, La Madeleine | Réunion sectorielle |
| Mer. 24 octobre | 09h30 | Mairie de Nocé | CM de St-Cyr et de Perche-en-Nocé | Réunion sectorielle |
| V. 26 octobre | 09h30 | Mairie de Rémalard | CM de Rémalard-en-Perche | Réunion sectorielle |
| V. 26 octobre | 09h30 | Salle des fêtes de Berd'huis | CM de St-Pierre, Berd'huis et Verrières | Réunion sectorielle |
| V. 16 novembre | 19h00 | Salle des fêtes de Nocé | Réunion Publique n°1 | Présentation de la démarche PLUI, des résultats du diagnostic et du projet de territoire |
| L. 19 novembre | 18h00 | Locaux CdC | Commission PLUI | Retour sur les réunions sectorielles |
| J. 20 décembre | 18h00 | Locaux CdC | Commission PLUI | Derniers arbitrages après les avis des conseils municipaux |
| V. 25 janvier 19 | 19h00 | Salle des fêtes de Rémalard | Réunion Publique n°2 | Présentation du zonage |
| L. 04 février | 18h00 | Locaux CdC | Conseillers communautaires | Conseil Communautaire pour valider l'arrêt du projet PLUI CdP |

## XI. Culture – Tourisme - Patrimoine

Retour sur les Journées du Patrimoine

Mme Massola, Vice-Président en charge de la culture et du tourisme dresse un bilan des Journées du Patrimoine. La fréquentation a été plutôt bonne.
L'année prochaine il sera question pour une communication encore plus développée de mettre en place un système de flashcode.

# Questions diverses et informations

*COMMANDE DE SEL*

*Sujet reporté au prochain conseil communautaire*

*INFORMATIONS DIVERSES*

M. Bobin, Vice-Président en charge des Travaux indique que les travaux du multi-accueil ont commencé mi-septembre.

Le Prochain Conseil Communautaire se tiendra le **lundi 12 novembre 2018 à 18 heures** dans les locaux de la Communauté de Communes Cœur du Perche.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil Communautaire.